

GRAND BEAUVAISIS

SAINTE-GENEVIÈVE

Elle dénonce «de graves contentieux depuis plus d'un an»

Le torchon brûle entre le maire Jacqueline Vanbersel et son premier adjoint Daniel Vereecke

Rien ne va plus entre Jacqueline Vanbersel, maire de Sainte-Geneviève, et son premier adjoint Daniel Vereecke.

En cause, de graves contentieux qui remonteraient à plus d'un an. «J'ai pu constater des manquements liés à sa fonction, comme de la rétention d'informations, des décisions prises sans mon aval...et au respect qu'il me doit. La goutte d'eau qui a fait déborder le vase, ce sont les insultes, devant 5 témoins très proches de la Mairie. C'est la première fois au cours de mes quatre mandats que je dois subir ces faits intolérables», tempête Jacqueline Vanbersel sur la page Facebook de la mairie, mardi 11 février.

En outre, un autre incident a été révélé, bien qu'il soit «mineur comparé à ce qui se passait de façon insidieuse au fil du temps.» Cela concerne une soirée concert de l'association Croque Note, mais surtout son compte-rendu publié sur la page Facebook de la commune, le 8 décembre 2018. Sur ce dernier, les photos choi-



Le maire Jacqueline Vanbersel et son premier adjoint Daniel Vereecke (archives).

sies mettent en avant l'adjoint, plutôt que le maire. «S'accaparer du travail ainsi que de la représentativité de Mme le Maire ? Samedi soir 8 décembre, à la suite du concert de Croque Note est apparu en gros caractère le nom du 1er adjoint sur la page Facebook de la Mairie avec photos....alors que celui-ci n'a aucunement participé à la pré-

paration à ce concert. En effet, c'est Mme le Maire qui s'était impliquée totalement à l'organisation de cette manifestation.»

Et de poursuivre : «Or, étonnamment celle-ci n'était pas citée malgré sa présence, marquée par un discours d'accueil adressé à l'assistance et à la chorale : bien entendu il en était de même pour les photos (escamotées). Cela est du tra-

vail d'opposant et non d'amis de la majorité. C'est un camouflet en vieux français, pire un affront caractérisé. Mon conseiller à la communication n'a pas trouvé judicieux de signaler ma présence, j'étais devenue transparente...»

Dès lors, Jacqueline Vanbersel entend bien priver de délégation son adjoint, lors du prochain conseil municipal du

19 février, et devra de facto les attribuer à un autre élu.

Jacqueline Vanbersel, qui pourtant avait dans l'idée de laisser sa place en 2020 au profit, peut-être, de Daniel Vereecke déclare, toujours sur Facebook, le 11 février : «Je dis haut et fort que je suis en réflexion concernant les élections 2020 et non je n'ai pas dit que j'envisageais de me re-

présenter. J'ignore actuellement le devenir de 2020 ; mon adjoint n'a pas su saisir le boulevard que je lui avais préparé. Quel gâchis !»

«Un adjoint a l'obligation d'avoir le plus grand respect envers son Maire et se doit de suivre ses directives dans l'exercice de ses fonctions. Dans le cas présent, il a failli à ses engagements via le conseiller à la communication ce qui est grave de conséquences, la loi ayant prévu ce cas de figure. Si le but est de faire démissionner Mme le Maire, c'est mal la connaître. Mme le Maire rappelle qu'elle a toujours valorisé son adjoint (trop selon certaines personnes) l'autorisant même à la remplacer lors des vœux 2018, ce qui représentait un symbole fort», conclut sur Facebook, le 8 décembre, Jacqueline Vanbersel.

Reste à voir comment réagira le reste du conseil lors de la prochaine séance du 19 février.

Stéphane HARDIVILLERS